

Devenir référent·e· Vie intime, affective et sexuelle (VAIS)

CONTEXTE

Les référent·e·s désignés au sein de chaque établissement, service social ou médico-social ont pour mission de garantir l'effectivité des droits des personnes, en adéquation avec le cadre réglementaire et légal et notamment les préconisations de la circulaire du 5 juillet 2021. Cette formation permet aux référent·e·s d'être une ressource pour les professionnel·le·s de la structure ainsi que pour les personnes accompagnées. Ce professionnel « ressource » peut conduire des actions collectives innovantes, et accompagner les personnes si elles le souhaitent, leurs proches et les professionnels, dans toutes leurs démarches.

NOUVEAU

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le cadre conceptuel et légal afin d'être une personne ressource
- ▶ Se doter de moyens professionnels pour soutenir les personnes concernées, leurs proches et les professionnel·le·s dans le champ de la santé sexuelle et du soutien à la parentalité
- ▶ Connaître des outils adaptés et programmes d'intervention en santé sexuelle et réduction des risques et des dommages (RdRD)
- ▶ Identifier les besoins spécifiques et les aménagements à mettre en œuvre
- ▶ Initier et/ou mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du respect de l'intimité et de l'épanouissement de la vie affective et sexuelle
- ▶ Élaborer et piloter un plan d'action intégrant l'ensemble des acteur·trice·s

PROGRAMME

PREMIER JOUR

Maîtriser le cadre conceptuel et théorique

- ▶ Cadre réglementaire et légal / posture éthique
- ▶ Définitions des concepts de santé sexuelle et de droits sexuels selon l'OMS
- ▶ Connaissances en sexologie : réactions sexuelles, RdRD, paraphilies et conduites à risque, etc.
- ▶ Soutien à la parentalité

DEUXIEME JOUR

Intégrer les missions des référent·e·s vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

- ▶ Garantir le respect effectif des droits des personnes accompagnées
- ▶ Contribuer à assurer une mission de protection
- ▶ Connaître les outils en santé sexuelle et RdRD adaptés au public accompagné
- ▶ Connaître le réseau de proximité
- ▶ Veiller au juste positionnement des professionnel·le·s de l'accompagnement et du soin autour des conduites à tenir, des transmissions, etc.

RÉF. D14

PUBLIC

Tous les directeurs·trices, cadres intermédiaires et chef·fe·s de service de l'accompagnement et du soin intervenant à domicile ou en établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), intervenant·e·s pair·e·s en santé sexuelle, administrateur·trice·s des ESSMS et d'associations

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

François Crochon

Sexologue clinicien, directeur du CeRHeS

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives et participatives, apports de connaissances, échanges, témoignages, partages d'expérience, alternance de travail/réflexion en grand groupe et individuel, documents supports de formation projetés, exposés théoriques, étude de cas concrets, quiz en salle,

DURÉE DE LA FORMATION

5 jours, soit 35 heures

SESSION

- ▶ Formation uniquement en intra (nous consulter)

TROISIEME JOUR

Identifier les besoins spécifiques et les aménagements à mettre en œuvre

- ▶ Repérer les besoins des différent·e·s acteur·trice·s : personnes accompagnées, institution, professionnel·le·s, familles etc.
- ▶ S'assurer que la dimension de la VIAS soit intégrée et respectée dans tous les textes institutionnels.
- ▶ Veiller à l'intégration de la thématique VIAS dans tous les projets individualisés

QUATRIEME JOUR

Initier, mettre en œuvre et accompagner des réponses concrètes pertinentes

- ▶ Charte coconstruite avec les personnes concernées
- ▶ Information accessible et actualisée
- ▶ Prévenir, agir et réagir en cas de violences
- ▶ Groupes d'éducation à la sexualité pour les mineur·e·s
- ▶ Groupes d'expression autour de la VIAS
- ▶ Soutien à la parentalité
- ▶ Soirées débat pour les familles, l'entourage

MODULE 3

CINQUIEME JOUR

Élaborer et piloter un plan d'action

- ▶ Intégrant l'ensemble des acteur·trice·s : personnes accompagnées, institution, professionnel·le·s, familles etc.
- ▶ Définir un rétroplanning et/ou des points d'étape
- ▶ Évaluer les actions mises en œuvre